



## EXTRAIT du REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal du 19 janvier 2023

Le 19 janvier 2023, le Conseil Municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 16 janvier 2023 et affichée à son lieu habituel en mairie le 16 janvier 2023.

### Etaient présent-e-s :

Mesdames Laetitia ASCHBACHER ; Evelyne FRANK ; Magali QUIRING ; Hélène MAXANT et Catherine JUIN.  
 Messieurs Ludovic LEGGERI ; Jean-Luc ERB ; Gilles PRETAT ; Christophe CHILLET et Gilles LAFLEUR.  
 Formant la majorité des membres en exercice.

### Absent-e-s excusé-e-s : Mesdames Anne RIVOAL et Christine LODEWYCKX GRANGER.

Messieurs Romuald HEILLIG ; Jacques CHENET ; Olivier DAVID et René MATHIOT.

### Absent-e-s non excusé-e-s : néant.

Pouvoirs : Monsieur Jacques CHENET à Madame Hélène MAXANT ;  
 Madame Christine LODEWYCKX GRANGER à Madame Laetitia ASCHBACHER ;  
 Monsieur Romuald HEILIG à Monsieur Jean-Luc ERB ;  
 Monsieur Olivier DAVID à Monsieur Christophe CHILLET.

Présents : 10

Votants : 14

## DELIBERATION N° 6

### GROUPEMENT DE COMMANDE MULTI-ENERGIES

*(Rapporteur : Monsieur Le Maire)*

Le Bassin de Pompey et la plupart de ses communes membres achètent actuellement le gaz et l'électricité dans deux groupements de commande distincts dont les caractéristiques principales sont synthétisées ci-dessous :

	FOURNITURE	
	ELECTRICITE	GAZ
Membres Groupement Commande (GC)	16 membres  (Bassin de Pompey + toutes les communes + les CCAS de Champigneulle et de Pompey)	11 membres  (Bassin de Pompey + les communes sauf Champigneulle, Liverdun et Montenois)
Echéance GC	31/03/2025	30/06/2025
Accord cadre (AC)	01/04/2022 – 31/03/2025	01/07/2022 – 30/06/2024 <i>reconductible jusqu'au 30/06/2025</i>
Marché subséquent (MS) en cours	MS2 de 12 mois 01/07/2022 – 30/06/2023 <i>Titulaire : EDF</i>	MS1 de 12 mois 01/07/2022 – 30/06/2023 <i>Titulaire : TotalEnergies</i>

Dans le contexte d'explosion des prix de l'énergie, la démarche de constitution d'un nouveau groupement de commande unique, couvrant un périmètre plus large et pour une durée indéterminée, a été validée lors du Comité stratégique du 03 janvier 2023. Ainsi constitué, le groupement de commande permettra d'acheter différents types d'énergie, voire ultérieurement des services en matière d'efficacité énergétique.

Une procédure de résiliation avec l'ensemble des titulaires des deux accords-cadres à échéance des marchés subséquents en cours, soit le 30 juin 2023, va être engagée.

Le nouveau groupement de commandes intéresserait les seize (16) pouvoirs adjudicateurs suivants : la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, les communes de Bouxières-aux-Dames, Champigneulles, Custines, Faulx, Frouard, Lay-Saint-Christophe, Liverdun, Malleloy, Marbache, Millery, Montenois, Pompey, Saizerais, les CCAS de Champigneulles et Pompey.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey assurerait, en qualité de coordonnateur du groupement, la préparation, la passation et la signature des marchés avec l'aide, le cas échéant, d'une ingénierie extérieure désignée préalablement. Chaque membre serait en charge quant à lui du suivi de la bonne exécution des prestations pour la partie qui le concerne.

L'adhésion de l'ensemble des parties conditionne la publication du marché pour le premier accord cadre, il conviendra donc que les conseils des communes concernées aient délibéré préalablement au lancement du marché.

#### Calendrier prévisionnel :

- Délibération et approbation de la convention constitutive du groupement de commande par l'Assemblée délibérante de chaque membre adhérent : début mars 2023 au plus tard
- Accord-cadre :
  - Mars 2023 : Publication
  - Avril 2023 : Réception des offres
  - Début mai 2023 :
    - Commission d'Appel d'Offres (CAO)
    - Notification aux candidats évincés
    - Bureau délibératif
  - Mi-mai 2023 :
    - Notification au titulaire
    - Début de l'accord-cadre
- Marchés subséquents n°1 :
  - 2<sup>ème</sup> quinzaine de mai 2023 : Publication
  - Fin mai 2023 :
    - Réception des offres
    - Bureau délibératif
    - Notification au titulaire et aux candidats évincés
  - 1er juillet 2023 : Début des marchés subséquents

Il vous est demandé d'approuver les termes de la convention, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et de procéder à la désignation d'un représentant de la commune élu parmi les membres de la Commission d'Appels d'Offres de la commune (membre titulaire). Un membre suppléant sera désigné selon les mêmes modalités.

#### **Après délibération et à la majorité (1 Abstention), le conseil municipal :**

**APPROUVE** le projet de convention constitutive du groupement de commande pour l'achat d'énergie et de services en matière d'efficacité énergétique.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

**DESIGNE** Mme Laetitia ASCHBACHER membre titulaire, représentant de la Commune au sein de la commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commandes.

**DESIGNE** M. Gilles PRETAT, suppléant du membre titulaire, représentant de la Commune au sein de la commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commandes.

Extrait du registre des délibération  
Fait et délibéré à Saizerais, le 19 janvier 2023  
Le maire, Ludovic LEGGERI